

AFFAIRE n° 19.

O B J E T : Végétalisation du FRONT DE MER
- réalisation de la deuxième tranche de travaux

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Août 1981, vous avez approuvé le projet de végétalisation du front de Mer, et par celle du 13 Mai 1982, autorisé Monsieur BARAVIAN, Architecte, à mener à bien l'étude de la 1ère tranche de travaux.

Celle-ci étant terminée, je vous propose de lui confier l'étude de la 2ème tranche de travaux, qui irait du Cimetière de l'Est vers le Barachois ceci afin que tout le Front de Mer soit définitivement aménagé.

Cette 2ème tranche de travaux évaluée à 2 500 000 Francs pourra être financée de la façon suivante :

- Subvention FIDOM 20% : 500 000 F
- Subvention du Ministère de l'Urbanisme et du Logement : 500 000 F
- Emprunt : 1 500 000 F

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cette 2ème tranche des Travaux;
- de m'autoriser à solliciter la subvention du FIDOM
- de m'autoriser à solliciter la subvention du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

Je mets la question aux voix.

M. FOURNEL - Explique sur le plan.

Ici, c'est le dossier APS de l'ensemble du Front de Mer. La première tranche de travaux concerne la partie comprise entre l'aménagement qui vient d'être terminé face à l'UMAB et la Ravine du Butor ; cela va incessamment être mis en appel d'offres.

La deuxième tranche concerne la partie qui va de la Ravine du Butor et jusqu'au tournant du Barachois.

Dr Gilbert GERARD - Est-ce qu'on ne peut pas attendre la fin des travaux de la première tranche pour voir quel est le comportement de ces aménagements avant de se lancer dans les autres opérations ?

LE MAIRE ? On le peut toujours ; c'est une question de décision, mais la demande de subvention doit être faite avant la fin Août si nous voulons l'avoir pour 1983. C'est pourquoi nous le faisons maintenant.

M. FOURNEL - La première tranche finira vers mi 1983.

LE MAIRE - Si on ne fait pas le dossier maintenant, ce ne sera pas financé en 1983. Il faudra prévoir un autre financement et je ne sais pas si on pourra l'avoir en 1984. Dans le cas présent, on nous a dit qu'on pouvait l'avoir et il faut donc faire le dossier maintenant.

Dr Gilbert GERARD - Est-ce qu'on sera ensuite engagé par rapport à ce dossier vis à vis de l'architecte ?

LE MAIRE - Il suffit de ne pas lancer l'appel d'offres. On paie les honoraires de l'architecte et on s'arrête.

Dr Gilbert GERARD - Je crois que la première tranche en face du Cimetière de Ste Clotilde a été réalisée par la régie (Espaces Verts) ; est-ce qu'on peut connaître ce que cela a coûté ?

LE MAIRE - 350 000 F pour ce qui concerne que les matériaux qui ont été utilisés, mais la main-d'oeuvre n'a pas été comptée.

Dr Gilbert GERARD - Alors pourquoi ne pas continuer à le faire en régie ?

LE MAIRE - Rien ne nous l'empêche pour la deuxième tranche. Mais il faut mobiliser le personnel des espaces verts pour le faire.

LE MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

*

*

*

*Reçu à la Préfecture de
la Réunion le
16 juillet 1982*